



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

**Association de la Maison de l'Emploi du
Pays Martégal – Côte Bleue**

**Rapport général
du commissaire aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2006
Association de la Maison de l'Emploi
du Pays Martégal - Côte Bleue
Espace Max Paysse - Quai Toulmond
13500 Martigues

Ce rapport contient 10 pages



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal – Côte Bleue
Siège social : Espace Max Paysse – Quai Toulmond – 13500 Martigues

Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal – Côte Bleue, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'absence d'un dispositif suffisamment élaboré de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimés adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 3 juillet 2007

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT
Président du Directoire

ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI DU PAYS MARTEGAL-CÔTE BLEUE
BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

LIBELLE	ACTIF			PASSIF			
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2006	EXERCICE AU 31/12/2005	LIBELLE	VALEUR NETTE AU 31/12/2006	EXERCICE AU 31/12/2005
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	6 362.99	6 363.01	-0.02	286.42	FONDS PROPRES		
Immobilisations corporelles	23 028.23	22 859.15	169.08	1 830.23	Réserves	0.00	0.00
Immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	Report à nouveau	0.32	0.32
TOTAL 1	29 391.22	29 222.16	169.06	2 116.65	Résultat de l'exercice	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT					AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Stock de marchandises	0.00	0.00	0.00	0.00	Provisions réglementées	0.00	0.00
Fournisseurs avances et acomptes	0.02	0.00	0.02	0.00	Subventions investissement non renouvelables	-0.01	1 413.42
Clients et comptes rattachés	0.00	0.00	0.00	0.00	TOTAL 1	0.31	1 413.74
Créances fiscales et sociales	614.00	0.00	614.00	500.00	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Autres créances	330 547.98	0.00	330 547.98	109 104.87	Provisions pour risques	23 210.65	23 210.65
Disponibilité	80 515.49	0.00	80 515.49	48 245.72	Provisions pour charges d'exploitation	0.00	0.00
TOTAL 2	411 677.49	0.00	411 677.49	157 850.59	TOTAL 2	23 210.65	23 210.65
COMPTES A REGULARISER					FONDS DEDIES		
Charges constatées d'avance	712.78	0.00	712.78	751.87	- sur subvention fonctionnement	86 545.74	0.00
Charges à étaler	0.00	0.00	0.00	0.00	- sur autres ressources	0.00	
TOTAL 3	712.78	0.00	712.78	751.87	TOTAL 3	86 545.74	0.00
					DETTES FINANCIERES		
					Dettes financières	0.00	0.00
					Dépôts de garantie reçues	0.00	0.00
					TOTAL 4	0.00	0.00
					DETTES D'EXPLOITATION		
					Avances et acomptes reçus	0.00	0.00
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 008.52	88 536.86
					Dettes fiscales et sociales	28 608.35	33 041.32
					Autres dettes	4 185.76	3 434.31
					TOTAL 6	251 802.63	125 012.49
					COMPTES DE REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance	51 000.00	11 082.23
TOTAL ACTIF	441 781.49	29 222.16	412 559.33	160 719.11	TOTAL PASSIF	412 559.33	160 719.11

**ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI DU PAYS MARTEGAL-CÔTE BLEUE
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006 – CONSOLIDE**

Libellé	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006		2005
	Par poste	Par nature	PAR NATURE
PRODUITS D'EXPLOITATION		508 582.26	356 938.98
Production vendue de biens et services	342.83		
Production immobilisée	0.00		
Subvention d'exploitation	508 239.43		
Reprises sur provision et transfert de charges	0.00		
Autres produits de gestion	0.00		
CHARGES D'EXPLOITATION		509 691.10	363 490.62
Achats sur stock en cours			
Variation de stock			
Achats autres approvisionnements	183 008.09		
Autres achats et charges externes	28 687.85		
Impôts et taxes et versements assimilés	10 229.00		
Salaires et traitements	130 742.02		
Charges sociales	55 088.56		
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	88 493.33		
Autres charges	13 442.25		
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 108.84	-6 551.64
PRODUITS FINANCIERS		0.00	0.00
Autres intérêts et produits			
CHARGES FINANCIERES		304.59	757.66
Intérêts et charges	304.59		
RESULTAT FINANCIER		-304.59	-757.66
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-1 413.43	-7 309.30
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 413.43	7 309.30
Subvention reçue	0.00		
Produits sur exercices antérieurs	0.00		
Quote-part subvention viré au résultat	1 413.43		
Reprises sur provisions	0.00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0.00	0.00
Charges de gestion courante	0.00		
Coût de cessions	0.00		
Dotations exceptionnelles	0.00		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 413.43	7 309.30
TOTAL DES PRODUITS		509 995.69	364 248.28
TOTAL DES CHARGES		509 995.69	364 248.28
RESULTAT NET COMPTABLE		0.00	0.00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
Mise à disposition locaux et personnels	456 221.00		
Total	456 221.00		
CHARGES			
Mise à disposition locaux et personnels	456 221.00		
Total	456 221.00		

ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI DU PAYS MARTEGAL-CÔTE BLEUE

ELEMENT numéro	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2006 AU 31/12/2006	INFORMATIONS	
		PRODUITES note numéro	NON PRODUITES N/S ou N/A
1	A REGLES ET METHODES COMPTABLES		
	Méthode d'évaluation	A1	
	Calcul des amortissements et des provisions	A2	
	Changements de méthode		NA
	Dérogations		NA
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	A3	
	B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
2	Etat de l'actif immobilisé	B1	
3	Etat des amortissements	B2	
4	Etat des provisions	B3	
5	Etat des échéances des créances et des dettes	B4	
6	Informations et commentaires sur :		
	01 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		NA
	02 - Réévaluation		NA
	03 - Frais d'établissement		NA
	04 - Frais de recherche appliquée et de développement		NA
	05 - Fonds commercial		NA
	06 - Intérêts immobilisés		NA
	07 - Intérêts sur éléments de l'actif circulant		NS
	08 - Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
	09 - Avances aux dirigeants		NA
	10 - Produits à recevoir	B5	
	11 - Charges à payer	B6	
	12 - Charges et produits constatés d'avance	B7	
	13 - Charges à répartir sur plusieurs exercice		NA
	14 - Composition du capital social		NA
	15 - Parts bénéficiaires		NA
	C ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
7	Crédit bail		NA
8	Engagements financiers		NA
9	Dettes garanties par des suretés réelles		NA
10	Identité des société-mères consolidant les comptes de la société		NA
11	Liste des filiales et participations		NA
12	Droits Individuels à la Formation	C12	
13	Engagements pris en matière de retraite	C13	
	D AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS		NA

A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Elles répondent aux principes généraux de nouveaux états comptables:

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices

Les Comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

A1- Méthode d'évaluation

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

A2- Calcul des Amortissements et Provisions

A2.1.Les Amortissements

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire..
Leur durée est de 3 ans.

A2.2.Les Provisions

- Pour les congés payés :
elles sont conformes à la réglementation (droit au titre des périodes de références)
- pour les provisions risque et charges :
elles relèvent d'une étude cas par cas et correspondent à un risque de reversement de subvention perçue.

A2.3.Les Fonds dédiés

Ils correspondent à la part de subvention de fonctionnement n'ayant pu être utilisée en totalité.

A3- Information pour donner l'image fidèle

L'effectif de l'association, à la clôture de l'exercice, est de 5 salariés, dont 1 contrat Temporaire.

Aucun dirigeant de la société ne perçoit une rémunération à quel titre que se soit.

B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**B1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**

NATURE	AU 01/01/2006	augmentation	diminution	AU 31/12/2006
Immobilisations incorporelles				
frais d'établissement		0.00	0.00	0.00
logiciels informatiques	6 362.99	0.00	0.00	6 362.99
Immobilisations corporelles				
matériel et mobilier divers		0.00	0.00	0.00
matériel informatique	23 028.23	0.00	0.00	23 028.23
Immobilisations financières				
Prêts		0.00	0.00	0.00
titre de participation		0.00	0.00	0.00
TOTAL	29 391.22	0.00	0.00	29 391.22

B2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

NATURE	AU 01/01/2006	dotation	reprise	AU 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	6 076.57	286.44		6 363.01
Immobilisations corporelles	21 198.00	1 661.15		22 859.15
TOTAL	27 274.57	1 947.59	0.00	29 222.16

B3 ETAT DES PROVISIONS

NATURE	AU 01/01/2006	dotation	reprise	AU 31/12/2006
Pour risques et charges	23 210.65	0.00	0.00	23 210.65
Fonds dédiés	0.00	86 545.74	0.00	86 545.74
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	23 210.65	86 545.74	0.00	109 756.39

B4 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
ETAT DES CREANCES			
Sur fournisseurs avances	0.00	0.00	0.00
Sur clients	0.00	0.00	0.00
Etat - charges sociales	614.00	614.00	0.00
Personnel	0.00	0.00	0.00
Débiteurs divers	0.00	0.00	0.00
Subventions collectivités	330 547.98	330 547.98	0.00
Autres débiteurs	0.00	0.00	0.00
Charges constatés d'avance	712.78	712.78	0.00
TOTAL 1	331 874.76	331 874.76	0.00
ETAT DES DETTES			
Découvert bancaire	0.00	0.00	0.00
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	0.00
Avances et acomptes reçus	0.00	0.00	0.00
Fournisseurs et comptes rattachés			
sur immobilisations	0.00	0.00	0.00
sur effets à payer	0.00	0.00	0.00
sur biens et services	218 446.75	218 446.75	0.00
sur factures non parvenues	561.77	561.77	0.00
Personnel rémunération due	0.00	0.00	0.00
Personnel congés payés	19 341.66	19 341.66	0.00
Personnel autres charges à payer	0.00	0.00	0.00
Sécurité sociale et autres	0.00	0.00	0.00
Sur congés payés	9 266.69	9 266.69	0.00
Sur autres charges à payer	0.00	0.00	0.00
Etat - T.V.A.	0.00	0.00	0.00
Etat - impôts société	0.00	0.00	0.00
Etat - autres impôts	0.00	0.00	0.00
Dettes d'exploitation			
associés			
autres dettes	4 185.76	4 185.76	0.00
Produits constatés d'avance	51 000.00	51 000.00	0.00
TOTAL 2	302 802.63	302 802.63	0.00

B5 – Produits à recevoir : 614.00 Euros

Ils sont d'exploitation.

B6 - Charges à payer : 23 527.42 Euros

Elles sont d'exploitation pour 4 185,76 €, au titre des congés payés pour 19 341,66 € .

B7 - Charges et Produits constatés d'avance

B7.1. Charges constatées d'avance – 712,78 Euros

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2007.

B7.2. Produits constatés d'avance – 51 000,00 Euros

Ils sont d'exploitation et correspondent aux subventions obtenues dans le cadre d'action se déroulant sur plusieurs exercices comptables .

C – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

C12 – Droits Individuels à la Formation :

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 décembre 2006 correspond à un volume de 132 Heures « formation ».

C13 – Engagements pris en matière de retraite :

Engagements Retraite	Provisionné	Non Provisionné	Total
I.D.R.		4 730	4 730

Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 2 %,
- Le taux d'actualisation est de 4,48 %,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 60 ans,
- Le taux de charges sociales est de 43 %.



 **PDF**
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[*Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features*](#)



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

**Association de la Maison de l'Emploi du
Pays Matégal – Côte Bleue**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2006
Association de la Maison de l'Emploi
du Pays Margéal – Côte Bleue
Espace Max Paysse – Quai Toulmond
13500 Martigues
Ce rapport contient 3 pages



A. & L. GENOT
320, Avenue du Prado
BP 225
13268 Marseille Cedex 08
France

Téléphone : +33 (0)4 88 67 67 00
Télécopie : +33 (0)4 88 67 67 68
Site internet : www.kpmg.fr

Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal – Côte Bleue
Siège social : Espace Max Paysse – Quai Toulmond – 13500 Martigues

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006

A l'assemblée générale de l'Association de la Maison de l'Emploi du Pays Martégal
– Côte Bleue

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec l'Association pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Martégal – APIE

- Administrateurs intéressés :
 - La communauté d'Agglomération Ouest Etang de Berre, représentée par Monsieur Gaby Charroux, Président de votre association et Vice-Président de l'APIE ;
 - La Commune de Saint Mitre-les-Remparts, représentée par Monsieur Christian Beuillard administrateur de votre association et Vice-Président de l'APIE ;

- La Commune de Martigues représentée par Madame Charlette Benard, administrateur de votre association et Président de l'APIE ;
- L'Association les Chantiers du Pays Martégal représentée par Monsieur Serge Pons, administrateur commun.

- Nature et objet :

Dans le cadre de la convention du 21 juin 2006, l'APIE met à disposition de votre association, deux salariés pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 pour permettre à la Maison de l'Emploi de mener à bien ses objectifs de développement.

- Modalités :

La convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement des charges et frais occasionnés à l'euro près.

Au titre de l'exercice 2006, votre association a enregistré en charges d'exploitation la somme de € 39 400,38, charges sociales comprises.

Marseille, le 13 juin 2007

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT
Président du Directoire